



## Fin de CDD temps partiel et proposition verbale de CDI

-----  
Par MaCha76

Bonjour,

Mon CDD actuel prendra fin mi août 2024. Il aura duré 18 mois au total en tenant compte du contrat initial et des avenants.

Il y a quelques mois, on m'a évoqué un CDI à la suite de ce CDD. À l'époque j'étais d'accord (verbalement).

À ce jour je n'ai pas eu d'écrit à ce sujet. À noter que mon contrat actuel est un temps partiel.

Sauf que depuis quelques temps, je n'ai plus envie et je souhaite revenir sur mon accord verbal concernant le CDI et par conséquent aller jusqu'à la fin de mon CDD et quitter l'entreprise.

En ai je le droit ? Ai je des raisons à formuler ?

Merci d'avance pour vos retours ou conseils.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Un accord verbal n'engage personne.

Tant que vous n'avez pas reçu de proposition écrite d'un CDI, vous terminez votre CDD, recevez l'indemnité et quittez l'entreprise.